CONFERENCE INTERAFRICAINE DES MARCHES D'ASSURANCE
(C.I.M.A)
INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES (IIA)
BP 1575 YAOUNDE- TEL : (+237) 22 20 71 52
FAX : (+237) 22 20 71 51
EMAIL : iia@cameroun.com
Site web : http://www.iiacameroun.com
YAOUNDE/CAMEROUN

Allianz

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ETUDES SUPERIEURES

SPECIALISEES EN ASSURANCES- DESS A

CYCLE III- 20ème PROMOTION 2010-2012

THEME

LA CONTRIBUTION DES SOCIETES D'ASSURANCE A LA RELANCE ECONOMIQUE POST-CRISE : cas de la Côte d'Ivoire.

Présenté et soutenu par :
TAH Jean-Jacques Bérenger KOUADIO
Etudiant en DESS A

Sous la direction de :
Monsieur Chaka SOUGUE
Directeur Technique Production
Allianz Côte d'Ivoire Assurances

NOVEMBRE 2012

LA CONTRIBUTION DES SOCIETES D'ASSURANCE A LA RELANCE ECONOMIQUE POST-CRISE : cas de la Côte d'Ivoire.

DEDICACE

A ma mère

REMERCIEMENTS

Notre profonde gratitude va en premier lieu à l'endroit de Dieu le père Tout Puissant pour toute la sagesse et l'intelligence que nous avons reçues et pour son assistance tout au long de notre formation.

Notre gratitude va aussi à l'endroit de monsieur Dossou-Yovo Roger Jean-Raoul, Directeur Général de l'Institut International des Assurances (IIA), et son personnel, pour leur contribution à la formation des cadres Africains en Assurance.

Nous remercions également monsieur BEDI Gnagne, Directeur des Assurances de Côte d'Ivoire et monsieur ANEY Assi Lucas, sous directeur des assurances pour leurs assistance et conseils ainsi que toute l'équipe des contrôleurs des assurances en Côte d'Ivoire particulièrement KARABOUE Namory, pour leurs suggestions et critiques durant la rédaction de notre mémoire.

Nous disons merci également à monsieur Réné BUCAIONI, Directeur Général de Allianz Côte d'Ivoire et monsieur OUTTARA Lassina, Directeur Général Adjoint, pour avoir accepté que notre stage se déroule dans cette société.

Sincères remerciements à monsieur SOUGUE Chaka, notre Directeur de mémoire, pour son soutien, sa disponibilité, son assistance et surtout pour ses conseils, ainsi que tout le personnel du service des risques d'entreprise de ALLIANZ CI ASSURANCES.

Nos remerciements également à l'endroit des familles TAH, BEHI, CAMARA, N'CHO et YAO pour tout leur soutien.

Et à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la rédaction de ce mémoire.

Que Dieu veille sur chacun d'entre nous.

SIGLES ET ACRONYMES

BDM	: Bris de Machine
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CEA	: Comité Européen des Assurances
CIMA	: Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CRCA	: Commission Régionale de Contrôle des Assurances
DA	: Direction des Assurances
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
GEMP	: Grèves, Emeutes, Mouvements Populaires
OPCVM	: Organisme de Placement Commun en Valeurs Mobilières
PE	: Perte d'Exploitation
PED	: Pays en développement
PEF	: Programme Economique et Financier
PIB	: Produit Intérieur Brut
PND	: Programme National de Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PT	: Provisions Techniques
PTG	: Programme de Travail Gouvernemental
PVD	: Pays en Voie de Développement
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
RIA	: Robinet d'Incendie Armé
RC	: Responsabilité Civile
SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage
TRC/M	: Tous Risques Chantier/Montage
TRI	: Tous Risques Informatiques
UE	: Union Européenne

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Estimation 1 (variable dépendante : INV_ASSUR).....41

Tableau 1 : Estimation 2 (variable dépendante : INV_ASSUR).....41

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : La contribution des différents secteurs d'activité à la formation du PIB.....22

Graphique 2 : Structure des placements en 2010.....29

Graphique 3 : Engagements réglementés et actifs admis en représentation de 2000 à 2010.....33

RESUME

Les études relatives à l'importance des assurances sur la croissance économique d'un pays aboutissent toutes au fait que ce secteur est essentiel au développement du pays. Avec le niveau d'industrialisation et la croissance des activités économiques, l'assurance devient une nécessité dans la mesure où elle garantit la sécurité des entreprises et participe au financement de l'économie.

Dans cette étude, nous cherchons à analyser la contribution des sociétés d'assurance à la relance économique en Côte d'Ivoire à travers deux fonctionnalités: technique et financière.

Du point de vue technique, on constate que les garanties offertes par les assureurs ne prennent pas en compte la couverture des risques politiques auxquels les entreprises en Côte d'Ivoire et plus généralement celles situées en zone CIMA sont malheureusement exposées. Cela constitue un véritable problème parce qu'il limite la participation du secteur privé au financement de la croissance et du développement économique (délocalisation, disparition des entreprises, chômage, réduction des recettes fiscales, etc.).

L'analyse de la fonctionnalité financière faite à partir de l'estimation d'un modèle linéaire simple (méthode économétrique) montre que l'importance des investissements des sociétés d'assurance est due en premier à leur prise de participation dans les valeurs d'Etat et en second, aux dépôts qu'elles effectuent dans les banques.

Les résultats de ce travail concluent donc que la contribution des sociétés d'assurance à la relance économique en Côte d'Ivoire sera d'autant plus grande lorsque les investissements dans les valeurs d'Etat et les dépôts en banque seront importants, et que les garanties offertes s'élargiront aux risques politiques.

ABSTRACT

Studies on the importance of insurance on economic growth of a country all point to the fact that this sector is essential to the development of the country. With the level of industrialization and the growth of economic activities, insurance becomes a necessity insofar as it guarantees companies' security and participates in the financing of the economy.

In this study, we seek to analyze the contribution of insurance companies to the economic recovery in Côte d'Ivoire into two functionalities: technical and financial.

From the technical standpoint, guarantees offered by insurance companies exclude the coverage of political risks that companies in Côte d'Ivoire and more generally those located in CIMA zone are unfortunately exposed. This is a real problem because it limits the participation of the private sector to finance growth and economic development (relocation, loss of business, unemployment, and reduction of income tax).

The analysis of the financial aspect made from the estimation of a simple linear model (econometric method) shows that the significant investments of insurance companies is primarily due to their stake in the values of State and secondly to deposits they make in the banks.

The results of this study conclude that the contribution of insurance companies to the economic recovery in Côte d'Ivoire will be even greater when investments in government securities and banks deposits will be important and that risk guarantees offered to expand political risks.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE 1
CHAPITRE PRELIMINAIRE : GENERALITES 4
Section 1 : La notion d'assurance 4
Section 2 : Les finalités de l'assurance 5
PREMIERE PARTIE : APPROCHE TECHNIQUE DE LA CONTRIBUTION DES ASSUREURS A LA RELANCE ECONOMIQUE POST-CRISE 9
CHAPITRE 1 : L'IMPORTANCE DES ASSURANCES DANS UNE ECONOMIE 10
Section 1 : La revue de la littérature 10
Section 2 : La présentation des garanties offertes 14
CHAPITRE 2 : L'APPLICATION DES GARANTIES OFFERTES 20
Section 1 : L'intervention des assureurs dans la gestion des dommages de la crise post-électorale. .. 20
Section 2 : La protection des investissements par les assureurs 24
Conclusion partielle 26
DEUXIEME PARTIE : APPROCHE FINANCIERE DE LA CONTRIBUTION DES ASSUREURS A LA RELANCE ECONOMIQUE 27
CHAPITRE 3 : EXPOSE THEORIQUE SUR LA FONCTIONNALITE FINANCIERE DES ASSUREURS 28
Section 1 : La notion d'investisseur institutionnel 28
Section 2 : Les fondements de la fonction d'investisseur institutionnel des assureurs 29
CHAPITRE 4 : UN MODELE D'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES SOCIETES D'ASSURANCE A LA RELANCE ECONOMIQUE 36
Section 1 : Le modèle 36
Section 2 : Les résultats et interprétations 41
Conclusion partielle 42
CONCLUSION GENERALE 44
RECOMMANDATIONS 45
BIBLIOGRAPHIE 46
ANNEXES 47

INTRODUCTION GENERALE

Le secteur mondial de l'assurance occupe une position importante permettant d'aider les individus, les communautés et les entreprises à comprendre, gérer et limiter les risques tout en protégeant leurs actifs. La fourniture de produits, de service et d'expertise en matière d'assurance est un vecteur fondamental pour accompagner le développement économique.

L'assurance favorise donc l'investissement et, par conséquent, l'emploi et la croissance économique. Elle libère de la peur de financer sur fonds propres d'éventuelles pertes matérielles et immatérielles.

La crise post-électorale qu'a connue la Côte d'Ivoire a eu de lourdes conséquences[1] sur la situation économique, sécuritaire, sociale et humanitaire de ce pays. Elle s'est traduite par une baisse prononcée du Produit Intérieur Brut (P.I.B). Ce qui rend alors les besoins en termes d'investissement énormes.

L'intervention des sociétés d'assurance devient essentielle dans la mesure où elles participent à la croissance économique : d'abord en tant que vecteur d'accompagnement et de soutien des entreprises dans la gestion de leurs risques puis en tant qu'acteur dans le financement de l'économie.

En outre, il est question aujourd'hui en Côte d'Ivoire de créer les conditions d'une relance de l'économie. Les réflexions ont conduit à l'élaboration d'un Plan National de Développement dénommé P.N.D 2012-2015[2] par le Ministère du Plan en collaboration avec les partenaires au développement. Ce plan identifie des sources transversales[3] et verticales[4] de croissance qui constituent pour les assureurs de nombreuses opportunités d'affaires dans leur rôle technique de protection des investissements.

---

[1] Notre étude se limitera aux conséquences relatives aux assurances de dommages.

[2] Le PND est une stratégie de développement claire et cohérente élaborée par le gouvernement de Côte d'Ivoire qui fait un diagnostic des résultats des politiques économiques passées. Il trace les grands axes de l'action gouvernementale tant au plan national que régional pour atteindre une croissance rigoureuse, soutenue, solidaire et productrice d'emplois. Il vise également à réduire de manière significative le taux de pauvreté et définit les sources verticale et horizontale de croissance.

[3] Les sources transversales de croissance : la sécurité, la paix et la cohésion sociale, la mise en place d'un climat propice au secteur privé, la communication, l'éducation, le développement durale, l'habitat, l'urbanisation, l'eau potable, la salubrité, etc.

[4] Les sources verticales de croissance : les infrastructures et les transports, l'énergie, les mines et les hydrocarbures, l'agriculture et les ressources animales et halieutiques, la technologie de l'information et de la communication, le secteur privé/ industrie et PME, le commerce, l'artisanat et le tourisme, etc.

Ce travail est guidé par l'idée de trouver les mécanismes de renforcement des capacités des sociétés d'assurance à la relance économique en Côte d'Ivoire vu le rôle qu'elles peuvent y jouer. L'identification de ces mécanismes permettra aux sociétés d'assurance non seulement, de mieux orienter la masse de primes collectées, mais aussi de proposer des techniques de protection des entreprises face à la catégorie de risques politiques[5]. D'où l'intérêt du thème de notre mémoire : ***« La contribution des sociétés d'assurance à la relance économique post-crise : cas de la Côte d'Ivoire ».***

L'objectif principal de cette étude est donc de montrer que les sociétés d'assurance par leurs fonctionnalités technique et financière peuvent contribuer à la relance économique en Côte d'Ivoire.

Plus spécifiquement, il s'agira :

- d'appréhender le rôle des assureurs vis-à-vis des risques auxquels sont confrontés leurs assurés.
- d'analyser l'apport de chaque classe d'actif sur l'investissement réalisé par les sociétés d'assurance.

La présente étude comporte à cet effet deux parties : la première aura pour but d'axer la recherche sur la fonctionnalité technique des sociétés d'assurance pour aider à la relance économique post-crise.

En effet, la reprise de la croissance passe par le dynamisme du secteur privé et la réalisation de grands travaux d'Etat. L'ayant compris, l'Etat de Côte d'Ivoire a engagé des mesures incitatives pour les entreprises (exonération de taxes pour toutes importations de certains outils de production, réduction d'impôts, etc.) et initié un vaste programme de restructuration du système économique. Toute chose contribuant à la reprise des activités de ces entreprises.

L'indemnité versée par les sociétés d'assurance en cas de sinistres joue justement un rôle similaire (permettre à l'entreprise sinistrée de retrouver la situation qui était la sienne avant le sinistre). Qu'en est-il donc de l'application des garanties d'assurance souscrites par les entreprises à l'issue de la crise post-électorale ?

[5] Insurrection, révolution, confiscation, sabotage, dépossession de propriétés, usage illégal de biens d'autrui, pillages, etc.

La deuxième partie nous permettra d'aborder la fonctionnalité financière des assureurs (c'est-à-dire le rôle d'investisseur institutionnel). Au terme de la période de crise, l'Etat doit faire face à ses engagements (payer les salaires, honorer les engagements vis-à-vis des fournisseurs, améliorer les infrastructures économiques et routières, remplir ses missions régaliennes, etc.).

Pour cela, il peut non seulement, emprunter à l'extérieur sous certaines conditions qui ne sont pas toujours favorables, mais aussi s'adresser aux acteurs internes (par l'émission d'emprunts obligataires ou de bons du trésor). L'obligation étant faite aux sociétés d'assurance de disposer de ces valeurs mais également d'avoir en portefeuille d'autres actifs jugés liquides, sûrs et rentables dont les actions, les droits réels immobiliers, les dépôts à terme, les prêts, etc. L'impact de ces différentes classes d'actif ainsi que leur significativité seront analysés.

CHAPITRE PRELIMINAIRE : GENERALITES

L'assurance est essentielle pour une économie viable. Sans elle, les entreprises et les individus ne pourraient pas prendre des risques tout en protégeant leurs actifs.

La possibilité de recours à l'assurance élimine l'appréhension de pertes catastrophiques liées aux incendies et aux risques naturels et, de ce fait, les dépenses imprévues qui incomberaient aux entreprises, facilitant ainsi l'affectation de leurs fonds à l'expansion des activités.

L'assurance peut en outre soutenir directement l'innovation en prenant en charge certains risques susceptibles de dissuader les entrepreneurs. La possibilité de recourir à l'assurance et les finalités qu'elle offre, encouragent les individus à acquérir des actifs et à construire pour l'avenir au lieu de simplement dépenser leurs revenus.

Section 1 : La notion d'assurance

Parmi les définitions[6] données à l'assurance, nous retiendrons dans le cadre de notre étude, celle du professeur Haymard selon laquelle :

> *« L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération (prime ou cotisation), pour lui ou pour un tiers en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur, qui prenant en charge un ensemble de risques les compense conformément aux lois de la statistique ».*

De cette définition, transparaît très clairement le transfert du risque redouté par une (ou un ensemble de) personne (s) physique (s) ou morale (s) vers une autre personne, l'assureur, qui disposant d'outils et de techniques, peut mieux contenir ces risques.

---

[6] Luc MAYAUX
Greenwald D. (1987), « l'assurance peut-être définie comme étant un système par lequel un individu, une association ou une entreprise peut se protéger du coût d'événements incertains grâce à un regroupement des risques (événements aléatoires) et à un partage du coût de couverture de ces risques.

Le transfert du risque et le paiement d'une prime ou cotisation par l'assuré, donnent ainsi droit à une indemnisation en cas de réalisation du risque (sinistre) redouté. En constituant donc sa mutualité, l'assureur arrive à remettre dans les conditions initiales (respect du principe indemnitaire), les membres de la mutualité sinistrés, leur permettant ainsi de reprendre leurs activités.

Elle s'inscrit ainsi dans une démarche commune d'épargne et de prévoyance pour financer la réparation de tout ou partie des dommages causés à ceux des membres de la mutualité qui sont frappés par le coup du sort.

L'assurance s'est développée sous les contraintes économique et sociale liées à la nécessité d'entreprendre. Elle repose sur l'idée de mutualisation des risques et de solidarité pour faire face aux aléas de l'existence. Le risque ou l'aléa redouté ici est soit : un événement naturel (cyclone, tempête, tremblement de terre, etc.), soit l'incendie, le vol, l'accident (assurances de choses), soit les conséquences des dommages causés aux autres par le fait de l'assuré lui-même ou par le fait des personnes ou des choses dont il a la charge (assurance de responsabilité civile). Toute chose conduisant à la perte ou destruction du patrimoine de l'assuré.

Si ce mécanisme est basé sur le principe indemnitaire, il n'en est pas de même pour les assurances de personnes (en cas de vie et en cas de décès) qui obéissent au principe forfaitaire et ayant pour objet de se couvrir d'un risque (le décès ou la vie), de contribuer aux frais médicaux ou de préserver sa famille des aléas liés à l'invalidité ou à la disparition de celui ou celle ayant à charge la famille. L'assurance présente ainsi plusieurs finalités.

Section 2 : Les finalités de l'assurance

L'opération d'assurance a donc plusieurs finalités comme il ressort de cette célèbre citation de Henri FORD :

> *« New York n'est pas la création des hommes, mais des assureurs car sans les assurances, il n'y aurait pas de gratte ciel car aucun ouvrier n'accepterait de travailler à une pareille hauteur, risquant une chute mortelle et laisser sa famille dans le besoin. Sans les assurances, aucun capitaliste n'investirait des montants pour construire de pareils buildings,*

qu'un simple mégot de cigarette peut réduire en cendre. Sans les assurances, personne ne circulerait en voiture à travers les rues. Un bon chauffeur est conscient du risque qu'il court à chaque instant : renverser un passant».

C'est donc une finalité de protection, de prévoyance, de sécurité, économique et sociale que dégage ce prestigieux métier d'assureur.

Paragraphe 1 : La finalité économique

L'assurance est un moteur essentiel du développement économique d'un pays. Il permet de préserver les acquis économiques, de garantir les investissements et de financer le développement.

Du fait de l'inversion du cycle de production et du délai qui peut s'avérer assez long entre le paiement de la prime et la réalisation du risque (en assurance vie par exemple) ou encore entre la réalisation du risque (sinistre) et le règlement (en responsabilité civile par exemple où il faut attendre la consolidation du blessé pour déterminer le montant intégral de l'indemnité ou encore l'attente des documents administratifs), une masse importante d'argent est gérée par les assureurs et cela en conformité des dispositions du code des assurances. Ce qui leur permet donc de générer non seulement des produits financiers mais aussi et surtout de participer au développement économique des pays.

Paragraphe 2 : La finalité sociale

Grâce à l'ensemble des primes ou cotisations versées par les membres de la mutualité, l'assureur, en cas de sinistre, indemnise les membres de cette communauté frappés par le coup du sort (incendie, accident, décès, etc.).

L'assurance permet aussi la survie des entreprises qui en cas de sinistre (faillite d'un client débiteur, incendie, responsabilité civile engagée, etc.) perçoivent des indemnités pour poursuivre leurs activités. Ce qui préserve ainsi les emplois, des savoirs faire et permet de stabiliser des familles et des entreprises.

Elle permet à celui dont la maison est partie en feu, de s'en reconstruire une nouvelle ou de s'acheter un nouvel appartement ; au travailleur devenu incapable par le fait d'un accident, de recevoir des revenus compensatoires ; de contribuer aux soins de santé du

malade, etc. De manière sociale, l'assurance contribue ainsi, au bonheur des individus et des personnes morales et présente aussi une finalité de prévoyance.

Paragraphe 3 : La finalité de prévoyance

Cette finalité transparaît non seulement dans les assurances de personne (en cas de vie et en cas de décès) mais aussi dans les assurances TIARD par la prise de décision ante sinistre.

En assurance de personne, en plus du régime obligatoire de sécurité sociale, les assureurs proposent des compléments de retraite aux travailleurs, leur permettant ainsi de compenser la diminution des revenus et d'organiser la réparation de leurs patrimoines. En cas de décès, grâce au capital versé ou aux rentes servies, la famille du (ou de la) défunt(e) garde un niveau minimum de vie après la disparition prématurée de ce dernier ou cette dernière. En plus de se prémunir des coups du sort, l'assurance permet aussi de protéger les investissements réalisés.

Paragraphe 4 : La finalité de prévention et de protection

Les assureurs exigent très souvent dans les contrats multirisques habitation et globale dommages des mesures de prévention et de protection pour réduire les risques d'incendie et de vol notamment.

La prévention est l'ensemble des mesures prises pour ne pas que le risque survienne c'est-à-dire pour éviter l'éclosion du risque (exemple : le balayage quotidien des locaux, l'évacuation des poussières, le choix des matériaux, etc. ou dans le cas du vol : les alarmes de sécurité, les grilles métalliques, etc.). Si malgré toutes les mesures prises pour éviter l'éclosion des risques, ceux-ci surviennent, on peut limiter leur ampleur par les systèmes de protection mis en place (exemple : les extincteurs mobiles, les robinets d'incendie armés, les portes coupe-feu, etc.).

C'est ainsi que les risques bien protégés bénéficient de réduction et même d'avantages commerciaux dans la tarification faite par les assureurs.

L'assurance permet, par ailleurs, de protéger les investissements car sans les assureurs, aucun investisseur n'aurait risqué les milliards de dollars nécessaires à la construction

des gratte-ciel sans la garantie d'être remboursé des conséquences d'un incendie ou d'un défaut de construction.

Les investisseurs, forts de se sentir soutenus, osent pour financer le développement à travers les investissements comme les plates-formes pétrolières, la construction des ponts, etc. Ainsi, en l'absence de développement de ce secteur, une part importante de l'activité économique serait tout simplement inexistante.

Ce constat oblige les pouvoirs publics et les acteurs du marché de l'assurance à redoubler d'efforts pour mieux encadrer et développer davantage ce secteur. L'assurance facilite non seulement les transactions économiques par le biais des transferts de risque et de l'indemnisation, mais également est appelée à promouvoir l'intermédiation financière (Ward et Zurbruegg, 2000)[7].

Un solide secteur de l'assurance est une caractéristique essentielle d'un système économique performant, car il contribue à la croissance économique et favorise l'emploi.

[7] Jean-Claude S (2010)

PREMIERE PARTIE : APPROCHE TECHNIQUE DE LA CONTRIBUTION DES ASSUREURS A LA RELANCE ECONOMIQUE POST-CRISE.

« L'importance des assurances dans une économie (Chapitre 1) a fait l'objet d'études empiriques. Nous revenons sur quelques unes de ces études. Puis, il conviendra de présenter les garanties offertes aux entreprises ainsi que leur application au lendemain de la crise post-électorale (Chapitre 2) ».

CHAPITRE 1 : L'IMPORTANCE DES ASSURANCES DANS UNE ECONOMIE

Après avoir passé en revue, quelques études évaluant l'importance des assurances dans l'économie d'un pays, nous présenterons les garanties dont disposent les entreprises pour se prémunir de l'éventuelle survenance d'un sinistre.

Section 1 : La revue de la littérature

Paragraphe 1 : L'expansion des sociétés d'assurance

Plusieurs travaux[8] ont été réalisés afin de montrer l'importance du secteur de l'assurance dans le développement économique. La plupart de ces études aboutissent au fait que ce secteur est essentiel pour le développement d'une économie et, qu'un solide secteur de l'assurance est une des caractéristiques essentielles d'un système économique performant d'où son installation et sa diversification surtout pour les Pays en Voie de Développement (P.V.D).

Ripoll (1973) à travers une analyse des stratégies pouvant faciliter l'installation des institutions nationales d'assurance dans le cadre du commerce international a essayé de montrer que même après la décolonisation, les Pays en Développement (P.E.D) n'ont pas eu la tâche facile en ce qui concerne la création des institutions nationales d'assurance.

En effet, les résistances se sont manifestées pendant longtemps, et le constat était que l'expansion des affaires dans les PVD, liée au processus de leur croissance économique, a été absorbée dans une large mesure par les assureurs et réassureurs internationaux. La tendance vers l'expansion des grandes multinationales dans ce secteur constitue donc une partie essentielle de leur stratégie et, par ailleurs, cette tendance peut encore être stimulée par leur gouvernement pour qui, les affaires réalisées à l'étranger par les assureurs et réassureurs nationaux peuvent avoir des répercussions très favorables sur leurs économies.

[8] Jean-Claude S. (2010).

Ripoll a rappelé que le Royaume-Uni a enregistré en 1971 un excédent net de recettes dans ce secteur de 381 millions de livres (soit environ 316 093 millions de FCFA)[9] avec, depuis 1963, un rythme de croissance cumulative moyenne de 25% l'an.

Ailleurs, en Europe occidentale, les résultats sont relativement plus modestes. Mais, même si l'expansion de leurs assureurs n'a pu se développer dans les proportions qu'on vient de mentionner, cette expansion demeure non seulement un objectif prioritaire des compagnies, mais aussi une préoccupation des Etats.

Paragraphe 2 : Les outils d'appréciation de l'importance du secteur des assurances

Selon Thierry (2005), l'appréciation de la place de l'assurance dans une économie nationale peut se faire selon deux approches pertinentes: la cotisation par habitant (densité) et le ratio cotisations/PIB. Pour ce dernier, si l'on considère la répartition de l'épargne financière, on observe que, parmi les différents opérateurs du marché financier, les sociétés d'assurance occupent une place relativement restreinte, représentant une fraction limitée du total des engagements du secteur financier.

Si l'on examine le ratio cotisations/PIB, critère le plus souvent utilisé pour évaluer l'importance de l'assurance dans une économie, la relative faiblesse du secteur de l'assurance est évidente au sein des économies des pays en développement.

Dans le but d'apprécier l'importance du secteur de l'assurance, la plupart des auteurs utilisent par convention comme outil d'appréciation, le taux de pénétration[10]. Ce qui permet d'analyser la contribution de ce secteur au P.I.B et de faire des comparaisons entre Etats ou groupe de pays.

Cette approche a été utilisée particulièrement dans une étude réalisée par le Comité Européen des Assurances (C.E.A[11]) en 2006 pour analyser la contribution du secteur de

[9] Au taux de 829,64 FCFA à la date du 05 Septembre 2012.
[10] En Côte d'Ivoire, ce taux était de 8,12% en 2010 et oscille entre 5 et 9% de 1995 à 2010.
[11] Le Comité Européen des Assurances (CEA) est une fédération européenne de l'assurance créée en 1953. Il regroupe plus de 33 associations nationales des sociétés d'assurances qui représentent plus de 5000 compagnies européennes d'assurance et de réassurance avec un total de 1 110 milliards d'euros d'encaissements, qui emploient plus d'un million de personnes et investissent près de 7 200 milliards d'euros dans l'économie. Il a notamment pour objectif de favoriser l'instauration d'un cadre réglementaire adapté au développement de l'assurance européenne.

l'assurance à la croissance économique et à l'emploi au sein de l'Union Européenne[12] (U.E).

Les résultats de cette étude ont permis d'identifier des disparités entre les différents marchés de l'assurance de l'Europe. Alors que certains pays affichent des taux élevés, d'autres ont des taux de pénétration faibles. La comparaison de ce taux avec celui des Etats-Unis permet d'affirmer que le secteur européen des assurances est moins développé qu'aux Etats-Unis où ce taux est supérieur à 10%, alors que le ratio moyen pondéré de l'union s'élève seulement à 8,5%.

Il existe également une différence encore plus significative si cette comparaison est faite au niveau de chaque type d'assurances. Ainsi le taux de pénétration de l'assurance dommages est supérieur à 6% aux Etats-Unis contre moins de 3,5% en moyenne en Europe. Enfin, on peut retenir que les différentes tendances observées ne modifient en rien la conclusion que le secteur de l'assurance recèle un potentiel de croissance en Europe.

Abondant dans le même sens, mais faisant son étude sur les pays d'Afrique, Moustassie (2006) constate que la part relative de l'assurance dans le P.I.B est encore embryonnaire et que le marché est doté cependant d'énormes potentialités de croissance qu'il convient d'explorer efficacement.

A cela, il ajoute que l'existence d'un code unique des assurances[13] et d'un organe supranational de contrôle (la Commission Régionale de Contrôle des Assurances – C.R.C.A) constitue un atout majeur, non seulement pour les contrôleurs, mais aussi pour les assureurs et les assurés, notamment les opérateurs économiques qui interviennent aujourd'hui indifféremment dans la plupart des Etats Africains.

Moustassie note aussi que depuis cinq (05) ans, le marché réalise des bénéfices globalement importants qui représentent 3 à 4 % des primes émises dans la région (ce qui n'était pas le cas avant l'institution de la CIMA) et dégage un excédent de solvabilité qui équivaut à 2,5 fois la marge minimale requise.

[12] Il s'agit de l'union composée d'alors de vingt cinq (25) pays.
[13] Le code CIMA.

Liedtke (2006) quant à lui montre que l'assurance joue un rôle prépondérant dans le domaine financier et que son impact, autre que celui purement financier sur la croissance économique est essentiellement lié au mode de fonctionnement des économies modernes.

Il note qu'il existe une forte corrélation entre l'existence de l'assurance dans certains marchés et la profusion de mesures préventives et que l'assurance affecte non seulement les comportements ex-ante par une prévention efficace, mais également les comportements ex-post.

Mohamed (2009) quant à lui, apprécie l'importance du secteur à partir d'une analyse descriptive en mettant l'accent sur la place prépondérante qu'il occupe dans le processus de développement. Ceci à cause de la diversité de ses interventions dans les différents domaines : économique, financier et social.

Aussi, souligne t-il la nécessité de mettre en place un cadre législatif et réglementaire adéquat en vue de moderniser ce secteur, accroitre son rendement et améliorer sa contribution au développement économique. Il évoque également la question des assurances dans le domaine agricole, et souligne sa nécessité du fait du potentiel agricole de plusieurs P.V.D. Mohamed propose le renforcement de partenariats avec les entreprises ayant une expertise suffisante dans le domaine agricole.

La situation du secteur de l'assurance a été également appréciée à travers l'analyse de certaines variables comme le nombre de sociétés évoluant dans le secteur[14], les différents domaines couverts, le nombre d'emplois créés, le volume des primes émises, les institutions réglementant le secteur, etc.

Cette approche est utilisée dans la plupart des études qui cherchent à apprécier l'importance de ce secteur dans l'économie. Elle a été adoptée dans plusieurs études dont particulièrement dans un rapport du C.E.A, ce qui a permis de constater que plus d'un million de personnes qualifiées interviennent dans ce secteur au niveau des pays de l'Union Européenne.

[14] Au 31 décembre 2010, en Côte d'Ivoire, on dénombrait vingt neuf sociétés dont onze (11) en vie

Section 2 : La présentation des garanties offertes[15]

L'une des finalités économiques de l'assurance est de préserver les investissements réalisés. Ainsi, dans un souci de survie après un sinistre important, les entreprises souscrivent des contrats d'assurance préservant leur patrimoine (assurance de dommages) et leur personnel (assurance de personnes).

Nous nous intéresserons ici à ces assurances de dommages et appréhenderons leur applicabilité à la sortie de cette crise post-électorale.

Paragraphe 1 : L'assurance incendie et risques annexes

La finalité de ce contrat est de replacer l'assuré dans la situation patrimoniale qui aurait été la sienne si le sinistre n'avait pas eu lieu. L'assureur peut indemniser :

- les dommages matériels (c'est-à-dire ceux qui portent atteinte à la structure et à la substance de la chose) causés aux biens assurés par un événement garanti,
- les frais et pertes qui en résultent ainsi que les conséquences pécuniaires des responsabilités encourues par l'assuré (recours des voisins et des tiers, risques locatifs, recours des locataires contre le propriétaire, etc.).

L'assureur garantit donc :

- les bâtiments, ainsi que leurs aménagements et installations qui ne peuvent être détachés sans détériorer le bâtiment ou sans être détériorés ;
- les mobiliers personnels, c'est-à-dire les meubles et objets (y compris les animaux domestiques) appartenant tant à l'assuré, à ses employés ou ouvriers ou à toute autre personne résidant (ou objet se trouvant) momentanément dans les biens assurés et non utilisés pour les besoins de la profession de l'assuré y compris les objets de valeurs ;
- le matériel, c'est-à-dire le mobilier, les instruments, l'outillage et les machines utilisées pour les besoins de la profession de l'assuré (à l'exclusion de tous supports d'information) ainsi que les équipements à usage professionnel, commercial ou industriel suivant qu'ils soient meubles ou immeubles.

[15] Ces garanties sont celles offertes par Allianz CI Assurances aux entreprises mais aussi par les autres compagnies du marché et susceptibles d'être mises en cause après la crise post-électorale.

- les marchandises à tout état.

Paragraphe 2 : L'assurance des Pertes d'Exploitation (après incendie ou après bris de machine)

L'assurance des pertes d'exploitation (P.E) a pour but d'effacer les pertes de la période entre la survenance d'un sinistre et la période de reprise effective, en replaçant au plus vite l'entreprise assurée dans la situation financière qui aurait été la sienne si le sinistre n'avait pas eu lieu.

En effet, l'assurance contre l'incendie et les risques annexes a pour objet de replacer l'assuré dans la situation patrimoniale qui aurait été la sienne si le sinistre n'avait pas eu lieu. C'est donc une précaution en générale suffisante que les particuliers peuvent prendre pour sauvegarder les biens nécessaires à la vie domestique, et qui leur permet avec un contrat suffisamment complet, de trouver immédiatement un moyen de se réinstaller correctement.

Pour une entreprise en revanche, le patrimoine ne constitue qu'une partie de sa valeur. Cette valeur, c'est aussi celle des personnes qui l'animent et, sa faculté propre de créer de la richesse. Pour beaucoup d'entreprises après un sinistre, les durées de reconstitution des bâtiments, de réinstallation des machines, de réapprovisionnement des produits et enfin de reprise d'une activité normale se comptent en mois et quelques fois en années.

Il s'ensuit pendant la période d'activité réduite ou nulle, une baisse ou même une disparition du chiffre d'affaire. Il devient alors impossible à l'entreprise de faire face aux charges fixes qui cependant continuent à courir et sont indispensables à sa survie, et a fortiori de conserver son résultat d'exploitation. Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à constater la disparition plus ou moins rapide de nombreuses entreprises aux lendemains d'un sinistre (incendie notamment).

Paragraphe 3 : L'assurance des risques spéciaux[16]

L'assureur garantit les dommages matériels directement causés aux biens assurés par l'un des événements suivants :

- Tempêtes (Ouragans, Trombes, Cyclones, Tornades) et Grêles,

[16] Clause FANAF 02- 2005.

- Fumées,
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et d'engins spatiaux,
- Choc d'un véhicule terrestre,
- Dégâts des eaux
- Les actes de vandalismes, grèves, émeutes et mouvements populaires.

En ce qui concerne cette dernière extension, l'assureur garantit les dommages matériels, autres que ceux visés au chapitre « Exclusions »[17], directement causés aux biens assurés **et pour autant que ces événements ne revêtent pas un caractère politique.**

Paragraphe 4 : L'assurance automobile[18]

Cette assurance s'étend aux dommages causés aux tiers (garanties obligatoires) et aux dommages causés au véhicule assuré (garanties facultatives). Parmi ces dernières garanties figure le vol. L'assureur garantit entre autres, les dommages résultant de la disparition ou de la détérioration du véhicule assuré, à la suite d'un vol ou d'une tentative de vol de celui-ci, des frais engagés légitimement par l'assuré avec l'accord de l'assureur pour la récupération du véhicule volé, etc.

Paragraphe 5 : L'assurance Tous Risques Chantier / Montage- Essais

L'assurance Tous risques chantier (T.R.C) est un produit destiné à couvrir les ouvrages en cours de construction, de montage et essais. Ses principales caractéristiques sont d'être une garantie « Tous Risques Sauf… », d'être une garantie temporaire, d'être une assurance de choses et d'assurer tous les intervenants aux travaux sans recherche de responsabilité. Ce qui permet une rapidité dans le règlement des sinistres et donc une reprise des travaux.

Les principaux chantiers assurables sont les bâtiments (immeubles à usage de bureaux, commerces, hôtels, les hôpitaux, les bâtiments administratifs, etc.), les usines et les travaux publics et de génie civil (routes, ponts, tunnels, voies ferrées, aéroports, etc.). Dans ce vaste programme de projets de développement initié par le gouvernement

[17] Voir les annexes.
[18] Ici seule la garantie Vol retiendra notre attention vue le très grand nombre de déclaration de sinistres relatives aux véhicules volés et adressées aux assureurs.

ivoirien en collaboration avec les partenaires au développement, cette assurance permettra de protéger plusieurs de ces investissements.

La Tous Risques Montage (T.R.M) quant à elle, est destinée à couvrir les opérations de montage et d'essais (à chaud ou à froid). La période de montage correspond à celle entre l'arrivée des premiers matériels sur le site et la fin des essais mécaniques (ou à froid). Quant à la période d'essais, elle est très importante et peut être assez longue dans le cas de montage d'usines complètes (centrales thermiques, usines chimiques ou pétrochimiques).

Paragraphe 6 : L'assurance Tous Risques Informatiques (T.R.I)

L'assurance Tous Risques Informatiques est souscrite en complément des assurances incendie et perte d'exploitation par des entreprises qui disposent de matériels informatiques importants. Elle est généralement proposée par un contrat distinct de la police de dommages de l'entreprise sous la forme d'une police multirisque ou plus couramment d'une Tous Risques Sauf (tous les événements générateurs de dommages sont garantis sauf ceux indiqués au chapitre des exclusions).

Les garanties sont généralement accordées pour :

- les dommages matériels directs. Il s'agit de garantir le centre informatique (unité centrale, terminaux, etc.) ainsi que son environnement (transformateurs, onduleurs, climatiseurs, groupes électrogènes de secours, installations de détection et de protection) contre le plus grand nombre possible de dommages matériels.
- Les frais supplémentaires par suite de dommages directs à l'installation de traitement de l'information, comme le traitement à façon hors de l'entreprise, le transport de documents, la location d'autres matériels et la mise en compatibilité des programmes, les heures supplémentaires, etc.
- Les frais de reconstitution des médias. Il s'agit de garantir la reconstitution des fichiers dans la mesure où un double existe et est stocké en un lieu géographiquement différent.

Paragraphe 7 : L'assurance des Bris de Machines (B.D.M)

C'est une assurance de dommages destinée à garantir les dommages matériels directs résultant d'un bris accidentel touchant les matériels en exploitation et en parfait état d'entretien et de fonctionnement, que ces matériels soient stationnaires (exemple : installations fixes de production) ou mobiles (exemple : les matériels de chantier).

Les assureurs proposent généralement deux formules pour la protection de ces machines :

- la formule avec désignation

Ici, seuls les matériels désignés sont garantis dans l'inventaire intégré ou annexé aux dispositions particulières. Les capitaux à garantir se déterminent pour chaque matériel désigné. Elle est adaptée pour les parcs de matériels hétérogènes ou lorsque l'assuré ne désire pas garantir la totalité de son parc de matériel.

- La formule globale

L'ensemble du matériel est assuré globalement sans désignation spécifique des matériels et les capitaux à garantir représentent le cumul de la valeur catalogue de chaque matériel. Elle est adaptée pour les parcs de matériel standard et homogène.

La notion de machines est très large. Celles-ci sont très variées dans leur conception, leur utilisation et leur coût. On distingue à cet effet les matériels fixe de production, les matériels fixes bureautique et informatique, le matériel informatique mobile ou nomade, les matériels du bâtiment et de travaux publics.

Ces différents contrats peuvent comporter un volet d'assurance de responsabilité civile. Cependant pour être plus complète, la responsabilité civile doit être souscrite a part entière. De plus en plus, les entreprises offrent ces garanties sous la forme d'un package connu sous l'appellation de multirisque professionnelle (pour les activités de bureau) ou globale dommages (pour les activités industrielles) et comportant les garanties vol par effraction et l'extension de garanties grèves, émeutes, mouvements populaires.

Paragraphe 8 : L'assurance des responsabilités civiles (R.C)

Du fait de leurs activités, les entreprises peuvent causer des dommages à autrui. Elles doivent donc débourser de l'argent pour la réparation de ces dommages, ce qui affecte leur patrimoine (les fondements de cette responsabilité sont les articles 1382 et suivant du code civil). Afin de protéger ce patrimoine, ces entreprises, moyennant le paiement d'une prime ou cotisation, transfèrent ces risques à l'assureur pour leur gestion. Les formules proposées sont diverses et variées. On trouve ainsi sur le marché la RC exploitation, RC professionnelle, RC travaux et après travaux, RC des entreprises industrielles et commerciales, etc.

CHAPITRE 2 : L'APPLICATION DES GARANTIES OFFERTES

Il sera question dans ce chapitre, dans un premier temps, d'analyser les conséquences de la crise post-électorale et de voir quelle a été la réponse des assureurs. Dans un deuxième temps, il s'agira de voir dans cette dynamique de nombreux projets d'investissements dans le cadre du PND, quel rôle peuvent jouer les assureurs dans la préservation des acquis et la protection des investissements.

Section 1 : L'intervention des assureurs dans la gestion des dommages de la crise post-électorale

Paragraphe 1 : Les conséquences de la crise[19]

En proie à une démocratie embryonnaire, les Etats d'Afrique et surtout ceux au sud du Sahara souffrent de nombreux remouds mettant en péril leurs économies et par conséquent leur croissance économique.

La crise post-électorale qu'a connue la Côte d'Ivoire s'est matérialisée par de nombreux événements aux conséquences multiples et déplorables pour l'ensemble de l'économie ivoirienne : incendies, vols, pillages, réquisitions et confiscations de biens, destruction de matériels de production et d'exploitation, etc.

Cela a entrainé pour certaines entreprises un arrêt partiel ou total des activités et la conséquence directe a été les nombreuses pertes financières enregistrées par ces entreprises.

Les cas de vols signalés ont été plus récurrents dans le secteur de l'automobile. L'on a enregistré plus de mille (1000) véhicules volés et cela concerne aussi bien les véhicules particuliers que le parc automobile de certaines entreprises. En outre, de nombreux cas de vols de matériels et de marchandises, de pillages, de casses et de destruction (d'équipements téléphoniques, de matériels d'exploitation, etc.) ainsi que d'incendies de locaux ont aussi fait l'objet de réclamation de la part des assurés.

Plusieurs ouvrages en cours de construction ont été saccagés et les matériaux de construction volés et certains engins de chantier endommagés.

[19] Notre étude se limite aux implications pour les assurances TIARD.

Par ailleurs, la réquisition de certains sites de production, de bâtiments et de certaines banques ont fortement affecté le système de production et fragilisé le système financier. Les problèmes de liquidités après la fermeture des banques et le blocage des transferts de fonds depuis l'espace européen ont fait baisser les transactions financières et entraîné la perte des opportunités d'affaires pour certains investisseurs.

En outre, l'on a constaté à l'issu des réquisitions de banques, des nombreux cas de vol de coffre-fort et d'objets de valeurs mettant ainsi en jeu la responsabilité civile des dépositaires.

Enfin, le secteur du transport n'a pas été épargné. Du fait de la situation d'insécurité généralisée et d'instabilité, l'on a assisté à des difficultés d'acheminement de la production et des avaries suites aux problèmes de stockage. Le ralentissement du trafic aérien, maritime et même l'embargo imposé par les autorités européennes ont entrainé une forte baisse (voire un arrêt) des activités et de nombreux cas d'avaries dans ce secteur.

Il est important pour nous de noter que le secteur des assurances a lui aussi, subi particulièrement les conséquences de la crise malgré une nette croissance du chiffre d'affaires du marché.

Ces conséquences partent des dommages matériels aux pertes financières, en passant par la perturbation de leur fonctionnement. Selon une étude menée par la D.A auprès de onze (11) sociétés d'assurance sur les vingt et neuf (29) que compte le marché, il ressort d'importants dommages matériels portant sur le matériel d'exploitation ou sur les éléments du patrimoine des sociétés.

De nombreuses pertes d'informations ont été signalées et provenant des agences des sociétés qui ont été pillées, saccagées et incendiées. Au total, ce sont environ des pertes de deux cent millions (200.000.000) de francs C.F.A qui ont été enregistrées par ces onze sociétés.

Quant aux perturbations, elles sont la conséquence de l'insécurité et de la fermeture des banques. Ce qui a rendu difficile le paiement des salaires des employés et les prestations de l'assureur notamment les rachats, les capitaux échus, les primes de réassurance.

De nombreuses pertes financières ont aussi été enregistrées notamment la perte de la clientèle, la baisse du taux d'encaissement, l'impossibilité de recouvrement des créances, et une importante accélération de sortie de fonds (accroissement des résiliations entraînant des ristournes, augmentation des demandes de rachats). Un grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales ont dû réduire ou arrêter leurs activités du fait des pillages et destruction des unités et matériels de production.

La répercussion au niveau des sociétés d'assurance a été la baisse du chiffre d'affaire particulièrement dans la branche RC où certaines primes sont assises sur le chiffre d'affaires et régularisables en fin de période.

Aujourd'hui, la reprise s'annonce de plus en plus forte tout en comptant sur un système assurantiel bien structuré et bien dynamique. Et dans une étude réalisée en 2011 par le ministère de l'économie et des finances, le secteur tertiaire auquel appartiennent les assurances devrait contribuer pour 50% à la formation du PIB en 2012 (les secteurs primaire et secondaire devraient contribuer pour chacun 25%) comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 1 : La contribution des différents secteurs d'activité à la formation du PIB.

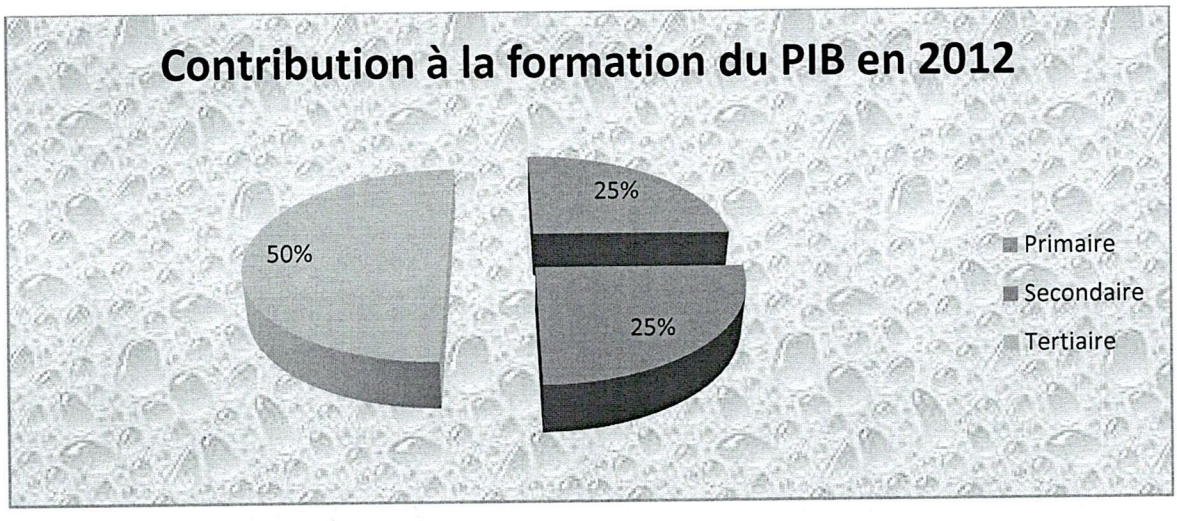

Source : Ministère de l'économie et des finances, perspectives sur les dix années à venir

L'amélioration des conditions de vie des populations et l'instauration d'un climat propice aux affaires permettront l'arrivée des investisseurs attirés par les perspectives de la sous région. Cette attraction des investisseurs ne saurait se faire sans ce système assurantiel fiable, efficace et dynamique.

L'Etat a ainsi mis en place un vaste programme de développement des infrastructures nationales et transfrontalières notamment celles des transports et de la fourniture d'énergie et surtout des mesures visant à stimuler le secteur privé. De nombreuses perspectives de croissance sont annoncées dans tous les secteurs d'activité.

Et, il ressort de ces perspectives de croissance, d'énormes chantiers pour les assureurs en ce sens que la réalisation de ceux-ci nécessite la couverture assurantielle qui ne peut être délivrée que par les compagnies ayant reçu l'agrément de présenter les opérations d'assurance sur le territoire concerné.

Ce qui permettra alors une augmentation du chiffre d'affaires du marché et une amélioration du résultat des sociétés d'assurance et des entreprises assurées. Et, par l'effet induit de la couverture des engagements réglementés et selon le principe de la localisation des placements, il sera donc possible d'assister à un regain de croissance sectorielle et par conséquent nationale.

Après avoir passé en revue les conséquences de la crise post-électorale sur l'ensemble de l'économie ivoirienne, il importe pour nous d'appréhender la réaction des assureurs censés protéger les acquis et les investissements réalisés.

Paragraphe 2 : La réponse des assureurs

La réponse des assureurs face aux nombreuses conséquences[20] de la crise post-électorale a été sans équivoque. En effet, la nature des événements, qui ont occasionné directement ou indirectement les dommages dont certains ont fait l'objet de déclaration aux assureurs, met à mal l'application des garanties offertes.

Les assureurs ont décidé de rejeter toute demande de réclamation se rapportant à ces événements et de s'abstenir de toute désignation d'experts pour des sinistres y

[20] A Allianz ci Assurances, l'évaluation provisoire des dommages s'élevait à plus de trois milliards de franc CFA soit 26,5% du chiffre d'affaire réalisé en 2011. Ces dommages concernent les branches risques divers, automobile et incendie et perte d'exploitation.

afférents[21]. Car, il convient de noter que les conditions générales et les conventions spéciales des contrats d'assurance vendus par les compagnies du marché ainsi que les textes contractuels des traités de réassurance excluent par principe les dommages résultants directement ou indirectement de ces événements.

Plusieurs entreprises ayant souscrit les garanties mentionnées plus haut se sont alors retrouvées sans indemnités (à défaut d'un règlement commercial) Cela est dû à l'inscription dans la plupart des contrats d'assurance de l'exclusion des risques de guerres, des GEMP et surtout des événements à caractère politique.

Cela suscite un ensemble de questions de notre part :

- comment ces entreprises pourront-elles reprendre leurs différentes activités si les assureurs refusent de prendre en charge les dommages enregistrés ?
- les assureurs auraient-ils peur de couvrir ce type de risques (qui menace malheureusement la grande partie des entreprises dans la zone CIMA)?
- quelle peut être donc leur contribution dans cette relance économique post-crise?

La non réactivité des assureurs ne doit pas cependant occultée tout l'effort d'accompagnement de l'activité économique de la part de ceux-ci. Et leur apport s'avère donc très indispensable dans la relance économique.

Section 2 : La protection des investissements par les assureurs

S'appuyant sur la vision de développement à long terme basée sur les sources de croissance transversale et verticale et tirant les leçons des décennies passées, la Côte d'Ivoire a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement à travers l'élaboration du PND (2012-2015).

Cette nouvelle stratégie s'appuie sur un programme de redressement et de développement ambitieux et réaliste fondé sur l'investissement privé et public. Elle vise également à ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire afin de permettre à la Côte d'Ivoire d'être un pays émergents à l'horizon 2020.

[21] D'après le rapport du groupe de travail de l'ASA CI sur les sinistres liés à la crise post-électorale

L'élaboration du PND s'est appuyée sur des documents officiels existants notamment : (i) le programme présidentiel de gouvernement comprenant le programme présidentiel d'urgence, (ii) le Programme Economique et Financier (P.E.F), (iii) le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (D.S.R.P) actualisé, (iv) les plans sectoriels de développement des ministères, des institutions et structures publiques, et (v) le Programme de Travail Gouvernemental (P.T.G).

La stratégie du P.N.D vise à accélérer la dynamique de croissance autour de moteurs puissants de croissance judicieusement sélectionnés sur la base des avantages comparatifs du pays et par leurs effets sociaux cohésifs et inclusifs. Cette stratégie tient dûment compte des goulots d'étranglement et des pesanteurs qui ont ralenti le développement du pays pendant une décennie.

Elle contient donc la mise en œuvre d'un programme cohérent de reforme structurelle de grande ampleur pour franchir les verrous et les pesanteurs pour réaliser une croissance forte et soutenable respectueuse de l'environnement. Les sources de cette croissance se subdivisent en sources transversales et sources verticales.

Paragraphe 1 : Les sources de croissance transversale

Les sources de croissance transversale qui ont été choisi comme prioritaires en s'assurant de leurs effets porteurs sur l'ensemble de l'économie ivoirienne sont entre autres : (i) la sécurité, (ii) la paix et la cohésion sociale, (iii) la mise en place d'un climat propice au secteur privé, (iv) la communication, (v) l'éducation, (vi) le développement durable, (vii) l'habitat, (viii) l'urbanisation, (ix) l'eau potable, (x) la salubrité, etc.

Paragraphe 2 : Les sources de croissance verticale

En ce qui concerne les sources verticales, elles comprennent : (i) les infrastructures et les transports, (ii) l'énergie, les mines et les hydrocarbures, (iii) l'agriculture et les ressources animales et halieutiques, (iv) la technologie de l'information et de la communication, (v) le secteur privé/ industrie et PME, (vi) le commerce, l'artisanat et le tourisme, etc. Les moteurs de la croissance choisis sont considérés comme verticaux mais ont des effets entrainants sur tous les autres secteurs. Ils créent donc un cercle vertueux de croissance.

Ces différentes sources de croissance constituent pour les assureurs de nombreux chantiers dans leur fonctionnalité technique de protection des investissements. En offrant les garanties adaptées aux entreprises chargées de réaliser ces différents travaux, ils contribuent ainsi à accélérer la dynamique de croissance en Côte d'Ivoire.

Conclusion partielle

La relance économique fait suite à une rupture d'équilibre occasionnée par la période de crise. Pour cela, la redynamisation du secteur privé devrait passer par la prise d'un ensemble de mesures incitatives et une assistance aux entreprises sinistrées pendant cette crise.

Certaines d'entre elles, averses aux risques ont préféré les céder aux assureurs, étant mieux outillés pour les gérer. Cependant, certaines exclusions des contrats d'assurance notamment celle des événements à caractère politique, ont mis à nus les défaillances du métier traditionnel des assureurs ; la gestion des risques.

Dans la mise en œuvre du PND, la fonctionnalité technique des assureurs doit véritablement aider le pays à amorcer sa croissance économique. Leur contribution à la relance économique s'appréciera en outre à travers leur fonctionnalité financière, celle d'investisseur institutionnel.

DEUXIEME PARTIE : APPROCHE FINANCIERE DE LA CONTRIBUTION DES ASSUREURS A LA RELANCE ECONOMIQUE

« Après un exposé théorique (Chapitre 3) sur la fonctionnalité financière, une étude économétrique sera menée (Chapitre 4) afin d'orienter la politique d'investissement des sociétés d'assurance ».

CHAPITRE 3 : EXPOSE THEORIQUE SUR LA FONCTIONNALITE FINANCIERE DES ASSUREURS

Au delà de la fonctionnalité technique de gestionnaire de risque, les assureurs jouent, à l'instar des banques et des fonds de pension, un rôle institutionnel qui leur permet d'être actifs dans le financement des économies. Après avoir appréhendé cette notion, il convient de spécifier celui des assureurs, riches de par leurs dettes.

Section 1 : La notion d'investisseur institutionnel

Encore appelés grands investisseurs ou familièrement « zinzins », les investisseurs institutionnels sont des organismes collecteurs d'épargne, qui placent leurs fonds sur les marchés (boursier, bancaire, de l'immobilier, etc.). Il s'agit principalement des sociétés d'investissement, les fonds de pension, d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.), les sociétés d'assurance.

Ils stabilisent l'actionnariat par moment et leur retrait peut provoquer de lourdes chutes des valeurs concernées. Ils sont tenus institutionnellement de placer une part importante de leurs ressources à long terme et sont particulièrement déterminants sur les marchés.

Ce rôle, les assureurs arrivent à le jouer grâce à l'énorme masse d'argent dont ils disposent. Le code des assurances les oblige donc à représenter leurs engagements par des actifs équivalents, placés et localisés sur le territoire de l'Etat membre dans lequel les risques ont été souscrits (article 335 du code CIMA) et à disposer d'une marge suffisante de solvabilité (article 337 du code CIMA) relative à l'ensemble de leurs activités.

Graphique 2 : Structure des placements en 2010

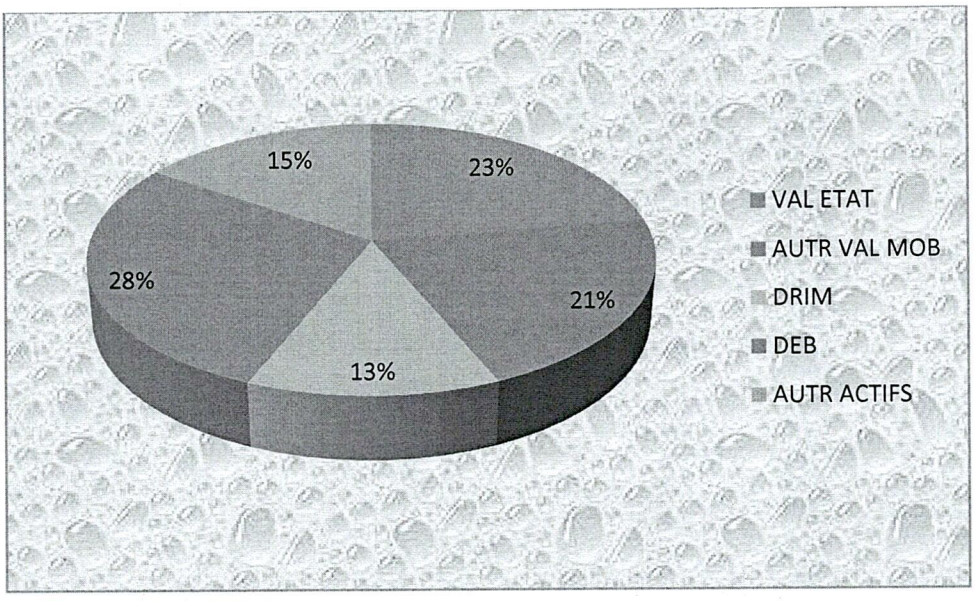

Source : Nos calculs à partir des données de la DA

Les assureurs trouvent assez de sécurité dans les dépôts qu'ils effectuent dans les banques et qui ne sont pourtant pas toujours plus rémunérateurs. Ces dépôts financent de manière indirecte la croissance économique. En effet, ces dépôts créent des capacités de financement disponible et nécessaire à toute initiative entrepreneuriale.

Les valeurs d'Etat viennent en deuxième position (23%) puis viennent les autres valeurs mobilières. L'investissement dans la pierre longtemps apprécié par les assureurs est désormais relégué en dernière place.

Pour une meilleure contribution à la relance économique en Côte d'Ivoire, la tendance devrait en être autre. Les efforts devraient être orientés vers les valeurs d'Etat qui financent directement le développement économique. C'est ce qui sort de l'interprétation de ce graphique mais l'étude économétrique réalisée sur l'impact de chaque classe d'actifs pourrait nous en dire plus.

Section 2 : Les fondements de la fonction d'investisseur institutionnel des assureurs

Le législateur oblige les entreprises d'assurance à constituer des provisions dites provisions techniques (PT) du fait de la spécificité de leur activité (inversion du cycle de production). Il va encore plus loin en privilégiant certains créanciers des entreprises

d'assurance. L'ensemble des provisions techniques et des créances privilégiées constituent donc les engagements réglementés[22].

En outre, les capitaux collectés par les sociétés d'assurance sont prélevés sur l'épargne des assurés ; d'où leur utilisation à un intérêt général. Ainsi dans un souci de protection des intérêts des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurance et de capitalisation, la loi les oblige à couvrir leurs engagements en investissant dans des actifs jugés sûrs, liquides et rentables. Aussi, pour rester proportionnels au niveau d'évolution de leurs activités, elles doivent garder une marge minimale de solvabilité.

Paragraphe 1 : La couverture des engagements réglementés (article 335-1 du code C.I.M.A)

Le passif d'une société d'assurance est représenté par les provisions techniques à hauteur de 60 à 80% (en assurances dommages)[23], créances des assurés envers la compagnie. La contrepartie de ces provisions techniques figure à l'actif du bilan et est représentée par l'ensemble des placements effectués par ces sociétés.

De manière limitative, le code énumère les actifs permettant aux sociétés de couvrir ces engagements avec des plafonds et des planchers (pour certaines catégories d'actifs). Des règles de dispersion (article 335-4 du code C.I.M.A) sont à cet effet prévues.

Les actifs admis en représentation et énumérés par le code des assurances sont :

1) dans la limite globale de 50% et avec un minimum de 15% du montant total des engagements réglementés :
    a) les obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de la CIMA ;
    b) les obligations émises ou garanties par un organisme financier international à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de la CIMA font partie ;

[22] L'article 334 du code CIMA énumère les engagements réglementés que sont : (i) les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats, (ii) les postes du passif correspondant aux autres créances privilégiées, (iii) les dépôts de garanties des agents, assurés et des tiers s'il y a lieu, (iv) une provision de prévoyance en faveur des employés et agents destinée à faire face aux engagements pris par l'entreprise envers son personnel et ses collaborateurs.

[23] Ce poste est plus important en assurance vie et peut atteindre 90 à 95% du passif du bilan.

c) les obligations émises ou garanties par une institution financière spécialisée dans le développement ou une banque multilatérale de développement compétente pour les Etats membres ;

2) dans la limite globale de 40% du montant total des engagements réglementés :

a) obligations autres que celles visées au 1), ayant fait l'objet d'un appel public à l'épargne et faisant l'objet de transactions sur un marché au fonctionnement régulier et contrôlé d'un Etat membre de la CIMA et inscrites sur une liste fixée par la Commission de Contrôle après avis conforme de la banque centrale compétente ou inscrites à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de la CIMA ;

b) actions et autres valeurs mobilières non obligataires, inscrites à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de la CIMA ou ayant fait l'objet d'un appel public à l'épargne ou faisant l'objet de transactions sur un marché au fonctionnement régulier et contrôlé d'un Etat membre de la CIMA et inscrites sur une liste fixée par la Commission de Contrôle après avis conforme de la banque centrale compétente, autres que celles visées aux c) et e) ;

c) actions des entreprises d'assurance ou de réassurance ayant leur siège social sur le territoire de l'un des Etats membres de la CIMA ou dont un ou plusieurs Etats membres de la CIMA sont actionnaires ;

d) actions, obligations, parts et droits émis par des sociétés commerciales ayant leur siège social sur le territoire de l'un des Etats membres de la CIMA, autres que les valeurs visées aux a), b), c), e) du 2) du présent article ;

e) actions des sociétés d'investissement à capital variable et parts de fonds communs de placement dont l'objet est limité à la gestion d'un portefeuille de valeurs mentionnées aux 1), 2-a) et b) du présent article ;

3) dans la limite de 40% du montant total des engagements réglementés :
   - les droits réels immobiliers afférents à des immeubles situés sur le territoire de l'un des Etats membres de la CIMA ;
4) dans la limite de 20% du montant total des engagements réglementés :
   - les prêts obtenus ou garantis par les Etats membres de la CIMA ;
5) dans la limite globale de 10% du montant total des engagements réglementés :
   a) les prêts hypothécaires de premier rang aux personnes physiques ou morales ayant leur domicile ou leur siège social sur le territoire de l'un des Etats membres de la CIMA dans les conditions fixées par l'article 335-7 ;
   b) les prêts obtenus ou garantis par les établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de la zone franc, des institutions financières spécialisées dans le développement ou des banques multilatérales de développement compétentes pour les Etats de la CIMA ;
6) pour un montant minimal de 10% et dans la limite de 40% du montant total des engagements réglementés :
   - les comptes ouverts dans un établissement situé dans l'Etat sur le territoire duquel les contrats ont été souscrits.

Graphique 3 : Engagements réglementés et actifs admis en représentation de 2000 à 2010

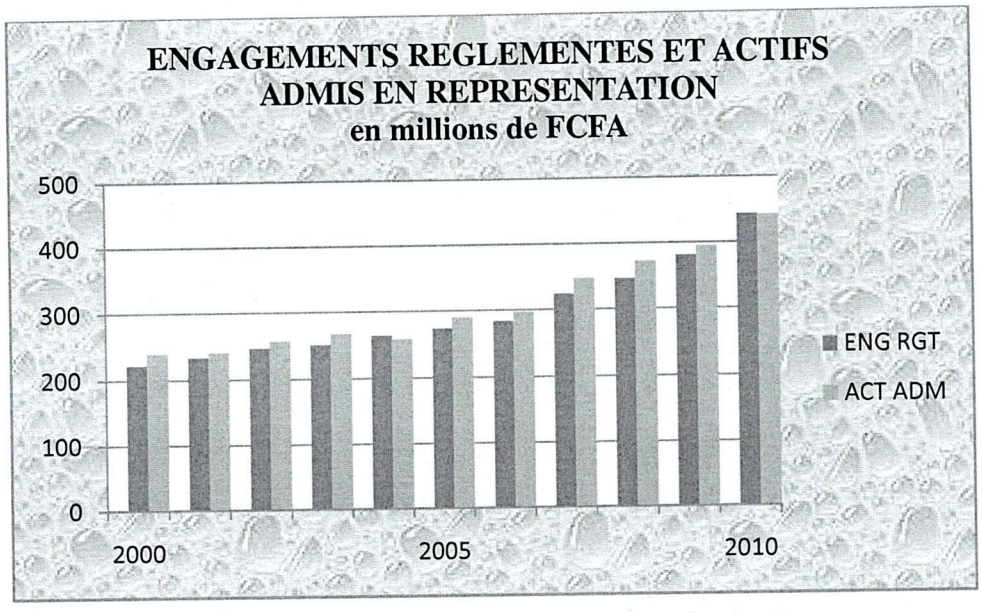

Source : DA

Il ressort du graphique ci-dessus que dans l'ensemble, les entreprises d'assurance représentent leurs engagements conformément aux dispositions du code CIMA (avec quelques fois un taux de couverture de plus de 100% surtout à partir de 2005).

Paragraphe 2 : La marge minimum de solvabilité (Article 337-1 du code CIMA)

L'exigence d'une marge minimum de solvabilité se justifie pour plusieurs raisons : d'abord l'évaluation des provisions techniques même faite de façon prudentielle peut s'avérer insuffisante en raison de circonstances externes difficilement prévisibles (inflation, revirement jurisprudentiel, etc.).

Par ailleurs, les placements même effectués dans le plus grand respect des normes prudentielles et de dispersion restent exposés aux conséquences des crises économiques généralisées ou limitées à certains secteurs. Le code CIMA énumère les éléments constitutifs de la marge de solvabilité (article 337-1 du code CIMA). Ce sont :

a) le capital social versé ou le fonds d'établissement constitué ;
b) la moitié de la fraction non versée du capital social ou de la part restant à rembourser de l'emprunt pour fonds d'établissement ;

c) l'emprunt ou les emprunts pour fonds social complémentaire ; toutefois, à partir de la moitié de la durée de l'emprunt, celui-ci ne sera retenu dans la marge de solvabilité que pour sa valeur progressivement réduite chaque année d'un montant constant égal au double du montant total de cet emprunt divisé par le nombre d'année de sa durée ;

d) les réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres, ne correspondant pas à des engagements ;

e) les bénéfices reportés ;

f) sur demande et justification de l'entreprise et avec l'accord de la commission de contrôle des assurances, les plus-values pouvant résulter de la sous-estimation d'éléments d'actif et de la surestimation d'éléments de passif, dans la mesure où de telles plus-values n'ont pas un caractère exceptionnel.

g) les fonds effectivement encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés ; ces titres et emprunts doivent répondre aux conditions, notamment de durée et de remboursement, qui sont fixées à l'article 330-33 bis ; la prise en compte de ces fonds est admise jusqu'à concurrence de 50% de la marge de solvabilité prévue au présent article ; toutefois, la prise en compte de ceux de ces fonds qui proviennent de titres ou emprunts à durée déterminée n'est admise qu'à concurrence de 25% de cette marge. Tout remboursement effectué irrégulièrement peut, conformément aux dispositions de l'article 312 du présent code, donner lieu à application de sanctions par la Commission.

h) les droits d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des sociétés d'assurance mutuelles conformément à l'article 330-7 bis.

Le code CIMA propose deux méthodes de calcul de cette marge minimale (article 337-2 du code CIMA[24]) pour les entreprises pratiquant les branches 1 à 18 énumérées à l'article 328 du code CIMA. La solvabilité de la compagnie d'assurance sera mesurée par la comparaison entre les éléments constitutifs et cette marge minimale exigible.

Ainsi, ces exigences réglementaires font des assureurs de véritables acteurs de l'économie nationale. Le développement de l'assurance dans les économies Africaines accroît constamment le rôle de gestionnaire financier et donc d'investisseur.

[24] Article 337-3 pour les entreprises opérant dans la branche vie.

Le PND (2012-2015) élaboré par le gouvernement de Côte d'Ivoire a pour objet de faire passer le taux de croissance des investissements publics de 5,3% à 9,5% (en 2015). Ce programme concerne aussi bien la santé, l'éducation, la sécurité, l'agriculture et autres secteurs moteurs de croissance économique (les infrastructures, les hydrocarbures, l'énergie, etc.).

Il pourra être réalisé grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (P.P.T.E), aux apports extérieurs, mais également par la contribution des acteurs financiers internes. La participation de ces derniers aux emprunts obligataires et/ou bons de trésor ainsi que leurs différents investissements contribueront sans doute à cette relance économique.

CHAPITRE 4 : UN MODELE D'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES SOCIETES D'ASSURANCE A LA RELANCE ECONOMIQUE

L'investissement privé est l'un des plus importants éléments qui contribuent à la croissance économique aussi bien dans les pays développés que dans les PED. En effet, à travers l'investissement, de nouvelles technologies peuvent être inventées et utilisées, des opportunités d'emplois peuvent alors être créées. On assistera alors à un accroissement des revenus et une amélioration des conditions de vie des populations.

La demande se trouve donc stimulée et par conséquent la croissance économique. Dans cette présente étude, il sera question d'analyser à travers un modèle linéaire simple, l'impact des composantes de cet investissement.

Section 1 : Le modèle

Paragraphe 1 : La description de la méthode

L'économétrie est le traitement mathématique et statistique de données économiques. Son application vise à modéliser et à étudier la dépendance entre deux phénomènes dans le but d'aider à la prise de décisions politiques.

La modélisation consiste à représenter de façon simplifiée et rationnalisée une réalité sur laquelle on veut porter une analyse. On distingue dans un modèle deux types de variables : une variable expliquée ou dépendante et une ou plusieurs variables explicatives ou indépendantes.

Les idées émises sur les relations entre les variables trouvent leur fondement dans la théorie économique. La forme du modèle peut être littéraire, mathématique ou informatique. Un modèle peut être général ou partiel, explicatif ou descriptif[25].

L'estimation d'un modèle est faite dans le but de vérifier qu'une variable x a un effet spécifique sur une variable y, de déterminer l'ordre de grandeur de l'effet à attendre d'une variation de la variable, pour des motifs de simulations.

[25] Lexique d'économie, 7è édition, collection Dalloz.

Paragraphe 2 : La spécification du modèle

L'existence d'une relation de court ou long terme entre la croissance économique et les assurances s'apprécie par l'utilisation d'un modèle économétrique. Cette relation a été plus développée dans la littérature empirique que théorie. Cependant, notre étude s'intéressant à une relation d'impact, le modèle utilisé s'inspire des études d'impact, plus spécifiquement de celle de Morrissey et al (2005)[26].

Elle étudie l'impact de l'aide publique au développement sur la croissance économique en Afrique Subsaharienne tout en déterminant les canaux par lesquels cette aide influe. En faisant l'hypothèse que les assureurs contribuent à la croissance d'une économie, nous étudierons l'impact de chaque classe d'actif sur l'investissement réalisé par ceux-ci.

Nous utiliserons, pour apprécier les actifs susceptibles de permettre une contribution efficace des assureurs à la relance économique, un modèle linéaire simple qui se présente sous la forme générale comme suit :

$$y = \alpha + \beta_1 x_1 + \cdots . + \beta_k x_k + \mu$$

Dans ce modèle :

- **y** est la variable expliquée ou dépendante
- x_i représente les variables explicatives ou indépendantes avec i=1,...,k
- u est une perturbation
- α, β les paramètres à estimer

Parmi ces éléments les variables **y** et **x** sont observées. En revanche les paramètres α, β sont inconnus et la perturbation μ inobservée.

Sous sa forme la moins générale, on a :

$$INV\ ASS = f(VAL\ ETAT, AUTR\ VAL\ MOB, DRIM, DEB, AUTR\ ACTIF)$$

Dans lequel :

- **INV ASS** : le volume des investissements réalisés par l'ensemble des sociétés d'assurances,

[26] Jean-Jacques T. (2009).

- **VAL ETAT** : les valeurs d'Etat que sont les valeurs émises ou garanties par l'Etat,
- **AUTR VAL MOB** : les autres valeurs mobilières en dehors de celles citées plus haut,
- **DRIM** : les droits réels immobiliers
- **DEB** : les dépôts en banque
- **AUTR ACT** : les autres actifs dans lesquels les sociétés d'assurances investissent et qui sont autres que ceux cités plus haut (prêts aux personnels, prêts hypothécaires de premier rang, etc.). Ce sont donc ces actifs qui permettent aux assureurs de jouer pleinement leur rôle d'investisseur institutionnel.

Paragraphe 3 : Le sens présumé des variables

L'effet attendu des valeurs d'Etat sur l'investissement des assureurs est positif en ce sens que l'on suppose que l'Etat est infaillible et que ces actifs sont plus sûrs et rentables. Cependant, avec la crise de l'endettement en Europe (Grèce, Portugal, Italie, Espagne, etc.), cette affirmation pourrait être remise en cause et par conséquent revoir la limite d'investissement prévue pour cet actif.

Les autres valeurs mobilières sont constituées des obligations hors Etat et des actions conformément à l'énumération faite à l'article 335-1 du code CIMA. Leur effet devrait en principe être positif, mais en présence d'une trop forte proportion d'actions, on pourrait avoir l'effet contraire compte tenu du fait que la période d'étude n'est pas assez longue pour mieux appréhender l'effet bénéfique des actions.

Quant aux droits réels immobiliers, ils produiraient un effet positif et significatif car traditionnellement l'investissement dans la pierre a toujours été très sûr et considéré comme un véritable rempart contre l'inflation.

En ce qui concerne les autres actifs (AUTR ACT) et les dépôts en banque (DEB), l'effet attendu serait incertain. Le financement de la croissance passe par une politique du crédit qui demeure encore sélective dans les PED. Les banques ne prennent pas le risque de prêter à n'importe qui et quand elles doivent prêter, elles s'assurent de la solvabilité de l'emprunteur. Cependant l'aspect fortement informel de nos économies fait qu'il est difficile de prêter aux opérateurs à revenus faibles et non enregistrés au registre du

commerce. Le développement de la micro-assurance pourrait être un début de solution à l'inquiétude de la solvabilité de ces acteurs.

Paragraphe 4 : Analyse de la stationnarité des variables

Les données de notre étude sont principalement des données secondaires recueillies auprès de la Direction des Assurances (D.A) et de la direction de la prévision économique. Elles sont prises sur une période de seize (16) années (de 1995 à 2010). Cette analyse consiste en une série de tests indispensables à toute utilisation de séries chronologiques afin de retenir le modèle adéquat à estimer.

La régression des séries chronologiques suppose que les séries soient stationnaires. La stationnarité renvoi à un principe d'invariance temporelle des propriétés des séries. Une série est donc dite stationnaire si elle est la réalisation d'un processus aléatoire stationnaire, c'est-à-dire ne comportant ni tendance ni saisonnalité.

La régression de séries temporelles non stationnaires peut aboutir à des biais. C'est pourquoi nous nous assurons que nos séries sont stationnaires afin d'éviter des régressions fallacieuses, c'est-à-dire qui n'ont aucun sens économiquement.

4-1- Le test de Dickey-Fuller Augmenté (1981)

Ce test prend en compte l'existence d'une éventuelle auto corrélation des résidus et l'hypothèse nulle est la présence de racine unitaire (non stationnarité). Dans notre étude, le choix des modèles a été fait suivant la démarche séquentielle présentée par LARDIC et MIGNON et en se servant des valeurs tabulées de Dickey-Fuller.
Pour les décisions, les statistiques du test (t-stat) sont comparées aux valeurs critiques tabulées par Mackinnon au seuil de 5%. Une valeur de la statistique supérieure à la valeur critique entraîne une acceptation de l'hypothèse nulle (présence d'une racine unitaire), dans le cas contraire cette hypothèse est rejetée.

4-2- Le test de Phillips Perron (1988)

Le test de Phillips Perron est une correction non paramétrique du test de Dickey- Fuller. Il permet de prendre en compte à la fois des problèmes liés à l'auto corrélation et à l'hétéroscédasticité des résidus issus de la régression des tests ADF. Une valeur de la statistique de Phillips Perron supérieure à la valeur critique entraîne une acceptation de

l'hypothèse nulle (présence d'une racine unitaire). Dans le cas contraire, on rejette l'hypothèse nulle. Les résultats de ce test viennent corroborer les tests de Dickey Fuller Augmenté dans la mesure où les deux tests aboutissent pratiquement aux mêmes conclusions.

4-3- Le test de Kwiatkowski, Phillips, Schimdt, Shin (1992)

Kwiatkowski et al proposent d'utiliser un test de multiplicateur de Lagrange (LM) fondé sur l'hypothèse nulle de stationnarité. Après estimation du modèle approprié, on calcule la somme partielle des résidus qui est $S_t = \sum_{i=0}^{n} e_i$ et on estime la variance de long terme (s_t^2) comme le test de Phillips Perron. La statistique est alors $LM = \frac{1}{s_t^2} \frac{\sum_{t=0}^{n} s_t^2}{n^2}$

Si la statistique calculée est inférieure à la valeur théorique, on accepte l'hypothèse nulle de stationnarité. Dans le cas contraire, on la rejette. Ce test permet une analyse confirmatoire dans la mesure où un rejet de cette hypothèse nulle confirme le résultat de non-rejet de l'hypothèse nulle pour les tests usuels de type ADF.

De manière arbitraire, nous retenons ici la première méthode c'est-à-dire celle de Dickey Fuller Augmenté (ADF, 1981). Ainsi, il ressort que :

- la variable INV_ASSUR est stationnaire en niveau avec un trend significatif,
- les variables DRIM et AUTR_ACTIFS sont stationnaires en différence première,
- la variable VAL_ETAT est stationnaire en différence première avec un trend significatif,
- la variable DEB est stationnaire en différence seconde,
- la variable AUTR_VALMOB n'est pas stationnaire quelque soit le degré.

Section 2 : Les résultats et interprétations

Paragraphe 1 : Les résultats de l'estimation du modèle

Les deux tableaux ci-dessous présentent les résultats des estimations. L'étude de la stationnarité des variables n'a pas permis de retenir une démarche d'estimation appropriée. Pour cela une simple régression a été effectuée.

Tableau 1 : **Estimation 1 (variable dépendante INV_ASSUR)**

Variables	DVAL_ETAT 1	AUTR_VAL MOB	DDRIM	D2DEB	DAUTR_ACT IFS	CONSTANTE
Coefficient	3,189141	-0,425811	-0,98134	0,089903	-0,139348	24030,78
Ecart type	1,2788	0,4067	0,9325	0,1848	0,7960	27169,21
T-stat	2,4939	-1,0470	-1,0524	0,4864	-0,1750	0,8845

Source : Nos calculs

En retenant cette normalisation, l'équation de l'estimation peut s'écrire :

INV_ASSUR=24030,78+3,1891 DVAL_ETAT–0,4258 AUTR_VALMOB–0,9813 DDRIM

(1,2788) ***(0,4067)*** ***(0,9325)***

+ 0,0899 D2DEB – 0,1393 DAUTR_ACTIFS

(0,1848) ***(0,7960)***

Après estimation, seules deux variables sont significatives au seuil de 5% : les valeurs d'Etat et les dépôts en banque.

La variable AUTR_VALMOB n'étant pas stationnaire en différence première et afin d'éviter des régressions fallacieuses, nous l'avons retiré. Ce qui nous donne les résultats suivants :

Tableau 2 : **Estimation 2 (Variable dépendante INV_ASSUR)**

Variables	DVAL_ETAT1	DDRIM	D2DEB	DAUTR_ACTIFS	CONSTANTE
Coefficient	2,238947	-0,376359	0,127133	0,024195	-3427,64
Ecart type	0,905772	0,735784	0,185328	0,784739	7139,319
T-Stat	2,471865	-0,511508	0,697162	0,030832	-0,480067

Source : Nos calculs

Notre relation peut alors s'écrire :

INV_ASSUR= - 3427,64 + 2,239 DVAL_ETAT1 – 0,376 DDRIM + 0,127 D2DEB + 0,024 DAUTR_ACTIFS

(0,9058) (0,7358) (0,1853) (0,7847)

Le retrait de la variable non stationnaire ne modifie pas les résultats obtenus lors de la première estimation.

Paragraphe 2 : L'interprétation des résultats

Les valeurs des estimations effectuées peuvent être interprétées comme suit :

– La non significativité des variables droit réel immobilier, autres valeurs mobilières et autres actifs traduit que ces variables en réalité n'influencent pas l'investissement des assureurs. C'est-à-dire que l'apport de ces actifs dans l'investissement des assureurs est moins important.

– Le coefficient de 2,239, associé à la variable valeurs d'Etat signifie qu'une variation d'une unité de cet actif entraine une variation plus que proportionnelle de l'investissement des sociétés d'assurance.

– Une variation d'une unité de la variable dépôts en banque entraine une variation moins que proportionnelle de l'investissement des assureurs. Cela du fait du coefficient de 0,127 associé à cette variable.

Le volume des investissements des assureurs est donc fortement influencé par les valeurs d'Etat et les dépôts en banque.

Conclusion partielle

Le rôle d'investisseur institutionnel est fondé par certaines dispositions réglementaires notamment celle de l'exigence d'une marge minimale de solvabilité et de la couverture des engagements réglementés.

Après une étude économétrique effectuée (régression d'un modèle linéaire simple), il ressort que, si les assureurs veulent jouer pleinement leur rôle d'investissement institutionnel et contribuer à la relance économique, une grande part de leurs engagements doit être représentée par les valeurs d'Etat tout en respectant les règles de dispersion et de limitation énoncées par le code. Une part moins importante doit

cependant être consacrée aux dépôts en banque vu l'évolution moins que proportionnelle de l'investissement lorsque cet actif varie d'une unité.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif de cette étude était de montrer que les sociétés d'assurance, par leurs fonctionnalités technique et financière, peuvent aider à la relance économique dans un pays en sortie de crise comme c'est le cas en Côte d'Ivoire.

En effet, l'assureur est un preneur de risques. A l'aide de la mutualité qu'il constitue et des techniques dont il dispose, il accompagne les entreprises et les particuliers dans leurs différentes activités. Cependant, les trous de garanties dus aux exclusions des risques de guerres et notamment des événements à caractère politique contenus dans les contrats vendus sur le marché et dans les traités de réassurance constituent un handicap dans le rôle technique des assureurs.

La mise en place d'un cadre de réflexion sur la couverture des risques politiques permettra sans doute aux assureurs de jouer pleinement ce rôle de protecteur des investissements et des acquis dans une zone à forte instabilité politique.

Après l'étude économétrique effectuée (régression à partir d'un modèle linaire simple), il ressort qu'une grande part des investissements réalisés par les sociétés d'assurance est due en grande partie à la couverture de leurs engagements en valeurs émises ou garanties par l'Etat. Ce qui vient corroborer la volonté du législateur de porter jusqu'à 50% la représentation des engagements en terme d'obligations émises ou garanties par un Etat membre de la CIMA.

Cela est surtout très important pour un Etat qui se reconstruit car il pourra trouver son financement auprès des partenaires internes, en occurrence les assureurs obligés d'acquérir ces valeurs. Ce qui peut réduire considérablement le niveau d'endettement extérieur.

Toutefois, l'instauration d'un climat de paix et de stabilité politique, gages de toute croissance économique demeure un préalable à cette relance économique.

RECOMMANDATIONS

- Dans un premier temps, les conséquences de la crise ayant montré les défaillances des garanties proposées sur le marché, il convient donc de mettre en place un cadre de réflexion sur la couverture des risques politiques afin de les vulgariser,
- dans un deuxième temps, les assureurs devraient concentrer leurs efforts de couverture dans les valeurs d'Etat et les dépôts en banque vu la significativité de ces variables.

BIBLIOGRAPHIE

– Les ouvrages

Jerôme Y. (1998), Manuel International des Assurances, Edition Economica.

– Les mémoires

Guillaume W. (2002), « L'assurance risque de guerre des transports maritime et aérien », Mémoire de DESS en droit : option droit maritime et des transports, Centre de Droit maritime et des Transports, Faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-Marseille 3, Université d'Aix-Marseille 3.

Jean-Jacques T. (2009), « L'impact de l'aide publique au développement sur la croissance économique en Côte d'Ivoire », Mémoire de DEA, Faculté des sciences économiques et de gestion, Université de Cocody

– Les articles

Jean-Claude S. (2010), Libéralisation du secteur des assurances et croissance économique au Bénin, Document de travail N° 006/2010, pp 16-18.

– Texte réglementaire

Code des assurances des Etats membres de la CIMA, édition 2009.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Etude de la stationnarité

INV_ASSUR

Null Hypothesis: INV_ASSUR has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Fixed)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.784668	0.0480
Test critical values:	1% level	-4.728363	
	5% level	-3.759743	
	10% level	-3.324976	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 15

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(INV_ASSUR)
Method: Least Squares
Date: 09/14/12 Time: 23:02
Sample (adjusted): 1996 2010
Included observations: 15 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
INV_ASSUR(-1)	-1.089297	0.287818	-3.784668	0.0026
C	97630.29	29451.77	3.314921	0.0062
@TREND(1995)	23120.89	5834.814	3.962575	0.0019

- **STATIONNAIRE A NIVEAU AVEC TREND SIGNIFICATIF**

DRIM

Null Hypothesis: D(DRIM) has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Fixed)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-5.184515	0.0055
Test critical values:	1% level	-4.800080	
	5% level	-3.791172	
	10% level	-3.342253	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 14

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(DRIM,2)
Method: Least Squares
Date: 09/14/12 Time: 23:09
Sample (adjusted): 1997 2010
Included observations: 14 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(DRIM(-1))	-1.494122	0.288189	-5.184515	0.0003
C	4024.523	5794.432	0.694550	0.5017
@TREND(1995)	-293.7979	613.5863	-0.478821	0.6414

- **STATIONNAIRE EN DIFFERENCE 1ERE**

VAL_ETAT

Null Hypothesis: D(VAL_ETAT) has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Fixed)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-4.926723	0.0082
Test critical values:	1% level	-4.800080	
	5% level	-3.791172	
	10% level	-3.342253	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 14

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(VAL_ETAT,2)
Method: Least Squares
Date: 09/14/12 Time: 23:13
Sample (adjusted): 1997 2010
Included observations: 14 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(VAL_ETAT(-1))	-1.359620	0.275969	-4.926723	0.0005
C	-5597.469	4948.856	-1.131063	0.2821
@TREND(1995)	1397.300	577.5598	2.419317	0.0340

- **STATIONNAIRE EN DIFFERENCE 1ERE AVEC TREND SIGNIFICATIF**

AUTREVALMOB

- **NON STATIONNAIRE QUELQUE SOIT LE DEGRE**

DEB

Lag Length: 3 (Fixed)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.421850	0.0366
Test critical values:	1% level	-4.297073	
	5% level	-3.212696	
	10% level	-2.747676	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 10

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(DEB,3)
Method: Least Squares
Date: 09/14/12 Time: 23:23
Sample (adjusted): 2001 2010
Included observations: 10 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(DEB(-1),2)	-4.719065	1.379098	-3.421850	0.0188
D(DEB(-1),3)	2.408244	1.032291	2.332912	0.0670
D(DEB(-2),3)	1.158302	0.651432	1.778088	0.1355
D(DEB(-3),3)	0.261916	0.287531	0.910915	0.4041
C	4936.618	4592.295	1.074978	0.3315

- **STATIONNAIRE EN DIFFERENCE 2ND**

AUTR_ACTIFS

Null Hypothesis: D(AUTR_ACTIFS) has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Fixed)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-4.555852	0.0148
Test critical values:	1% level	-4.800080	
	5% level	-3.791172	
	10% level	-3.342253	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 14

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(AUTR_ACTIFS,2)
Method: Least Squares
Date: 09/14/12 Time: 23:26
Sample (adjusted): 1997 2010
Included observations: 14 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(AUTR_ACTIFS(-1))	-1.490314	0.327121	-4.555852	0.0008
C	-496.8588	5658.743	-0.087804	0.9316
@TREND(1995)	746.6806	598.1619	1.248292	0.2378

❖ **STATIONNAIRE EN DIFFERENCE 1ERE**

ANNEXE 2 : Choix du niveau de retard

INV_ASSUR

RETARD	AVEC TENDANCE ET CONSTANTE	AVEC ONSTANTE	SANS TENDANCE NI CONSTANTE
3	23.87923	24.13491	23.97127
2	23.78241	24.24386	24.09981
1	23.80906	24.02614	23.92002
0	**23.58839**	24.29165	24.18948

RETARD MAXIMUM : 0

DRIM

RETARD	AVEC TENDANCE ET CONSTANTE	AVEC ONSTANTE	SANS TENDANCE NI CONSTANTE
3	21.24964	21.17293	21.42346
2	20.98460	20.88055	21.40223
1	21.13402	21.04210	21.18770
0	20.91283	**20.87755**	21.20587

RETARD MAXIMUM : 0

VAL_ETAT

RETARD	AVEC TENDANCE ET CONSTANTE	AVEC ONSTANTE	SANS TENDANCE NI CONSTANTE
3	21.28576	21.69658	21.59533
2	21.22762	21.46408	21.32673
1	21.04254	21.21563	21.08891
0	20.95765	21.06469	**20.93150**

RETARD MAXIMUM : 0

AUTRVALMOB

RETARD	AVEC TENDANCE ET CONSTANTE	AVEC CONSTANTE	SANS TENDANCE NI CONSTANTE
3	**20.19179**	20.73858	21.77433
2	21.92812	22.12112	22.08354
1	21.90116	21.89297	21.92187
0	21.81966	22.26406	22.29070

RETARD MAXIMUM : 3

DEB

RETARD	AVEC TENDANCE ET CONSTANTE	AVEC ONSTANTE	SANS TENDANCE NI CONSTANTE
3	**21.65351**	21.88974	21.72316
2	21.72724	22.60368	22.45889
1	22.02286	22.75220	22.82776
0	22.19315	23.02453	23.01239

RETARD MAXIMUM : 3

AUTR_ACTIF

RETARD	AVEC TENDANCE ET CONSTANTE	AVEC ONSTANTE	SANS TENDANCE NI CONSTANTE
3	21.14374	21.18152	21.23317
2	20.88482	21.02575	21.05554
1	20.94558	21.23195	21.23195
0	**20.82008**	21.28777	21.20042

RETARD MAXIMUM : 0

ANNEXE 3 : Les résultats des estimations

Estimation 1

Dependent Variable: INV_ASSUR1
Method: Least Squares
Date: 09/15/12 Time: 11:37
Sample (adjusted): 1997 2010
Included observations: 14 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DVAL_ETAT1	3.189141	1.278783	2.493888	0.0373
AUTR_VALMOB	-0.425811	0.406677	-1.047050	0.3257
DDRIM	-0.981341	0.932467	-1.052414	0.3234
D2DEB	0.089903	0.184842	0.486375	0.6397
DAUTR_ACTIFS	-0.139348	0.796048	-0.175050	0.8654
C	24030.78	27169.21	0.884486	0.4022

R-squared	0.598765	Mean dependent var	-2141.297
Adjusted R-squared	0.347993	S.D. dependent var	28685.02
S.E. of regression	23162.27	Akaike info criterion	23.23596
Sum squared resid	4.29E+09	Schwarz criterion	23.50985
Log likelihood	-156.6517	F-statistic	2.387690
Durbin-Watson stat	0.899978	Prob(F-statistic)	0.131303

Estimation 2

Dependent Variable: INV_ASSUR1
Method: Least Squares
Date: 09/15/12 Time: 11:39
Sample (adjusted): 1997 2010
Included observations: 14 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DVAL_ETAT1	2.238947	0.905772	2.471865	0.0355
DDRIM	-0.376359	0.735784	-0.511508	0.6213
D2DEB	0.127133	0.182358	0.697162	0.5033
DAUTR_ACTIFS	0.024195	0.784739	0.030832	0.9761
C	-3427.641	7139.919	-0.480067	0.6426

R-squared	0.543780	Mean dependent var	-2141.297
Adjusted R-squared	0.341016	S.D. dependent var	28685.02
S.E. of regression	23285.87	Akaike info criterion	23.22153
Sum squared resid	4.88E+09	Schwarz criterion	23.44977
Log likelihood	-157.5507	F-statistic	2.681835
Durbin-Watson stat	0.816045	Prob(F-statistic)	0.100862

ANNEXE 4 :

EXCLUSIONS RELATIVES A L'EXTENSION DE LA GARANTIE « ACTES DE VANDALISMES, GREVES, EMEUTES, MOUVEMENT POPULAIRE, ACTES DE SABOTAGE NON COMMIS DANS LE CADRE D'ACTIONS CONCERTEES »

Clause FANAF 02-2005

Ne sont pas couverts au titre de la présente convention :

- les dommages qui, dans leur origine ou leur étendue, résultent directement ou indirectement de l'un des événements suivants :
- Guerre, Invasion, acte quelconque d'ennemi étranger, hostilité ou opérations de guerre (qu'il y ait eu ou non déclaration de guerre), guerre civile ;
- Expropriation définitive ou provisoire par suite de confiscation, réquisition ordonnée par toute autorité publique;
- Insurrection, mouvements populaires prenant la forme d'une révolte populaire, mutinerie et/ou putsch militaire, soulèvement populaire, rébellion, révolution, prise de pouvoir par des militaires ou des usurpateurs, proclamation de la loi martiale ou de l'état de siège ainsi que tout événement ou circonstance entraînant la proclamation ou le maintien de la loi martiale ou de l'état de siège;
- Toutes les actions perpétrées par des groupes de personnes, dans le but soit de soutenir le gouvernement, soit d'obtenir de lui un changement politique et/ou de l'influencer, et prenant la forme d'une révolte, d'une révolution, de conflits inter-communautaires ou simplement un conflit entre partisans et adversaires du gouvernement.
- actes de terrorisme ou de sabotage commis dans le cadre d'actions concertées.
- les dommages autres que ceux d'Incendie ou d'Explosion dus au non respect des procédures normales d'interruption de l'exploitation de l'entreprise consécutifs à la cessation du travail ;

- les dommages causés aux vitres, verres ou glaces faisant partie du bâtiment à moins qu'ils ne soient dus à un incendie ou une explosion ;
- les vols avec ou sans effraction, les pillages ;
- les pertes de liquides ;
- les dommages immatériels (notamment les pertes financières, les pertes d'exploitation, la privation de jouissance, les pertes de marchés...).

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
SIGLES ET ACRONYMES iii
LISTE DES TABLEAUX iv
LISTE DES GRAPHIQUES v
RESUME vi
ABSTRACT vii
SOMMAIRE viii
INTRODUCTION GENERALE 1
CHAPITRE PRELIMINAIRE : GENERALITES 4
Section 1 : La notion d'assurance 4
Section 2 : Les finalités de l'assurance 5
Paragraphe 1 : La finalité économique 6
Paragraphe 2 : La finalité sociale 6
Paragraphe 3 : La finalité de prévoyance 7
Paragraphe 4 : La finalité de prévention et de protection 7
PREMIERE PARTIE : APPROCHE TECHNIQUE DE LA CONTRIBUTION DES ASSUREURS A LA RELANCE ECONOMIQUE POST-CRISE 9
CHAPITRE 1 : L'IMPORTANCE DES ASSURANCES DANS UNE ECONOMIE 10
Section 1 : La revue de la littérature 10
Paragraphe 1 : L'expansion des sociétés d'assurances 10
Paragraphe 2 : Les outils d'appréciation de l'importance du secteur des assurances 11
Section 2 : La présentation des garanties offertes 14
Paragraphe 1 : L'assurance incendie et risques annexes 14
Paragraphe 2 : L'assurance des Pertes d'Exploitation (après incendie ou après bris de machine) .. 15
Paragraphe 3 : L'assurance des risques spéciaux 15
Paragraphe 4 : L'assurance automobile 16
Paragraphe 5 : L'assurance Tous Risques Chantier / Montage- Essais 16
Paragraphe 6 : La Tous Risques Informatiques (T.R.I) 17
Paragraphe 7 : L'assurance des Bris de Machines (B.D.M) 18
Paragraphe 8 : L'assurance des responsabilités civiles (R.C) 19
CHAPITRE 2 : L'APPLICATION DES GARANTIES OFFERTES 20
Section 1 : L'intervention des assureurs dans la gestion des dommages de la crise.post-électorale ... 20
Paragraphe 1 : Les conséquences de la crise 20
Paragraphe 2 : La réponse des assureurs 23

Section 2 : La protection des investissements par les assureurs 24
Paragraphe 1 : Les sources de croissance transversale 25
Paragraphe 2 : Les sources de croissance verticale 25
Conclusion partielle 26
DEUXIEME PARTIE : APPROCHE FINANCIERE DE LA CONTRIBUTION DES ASSUREURS A LA RELANCE ECONOMIQUE 27
CHAPITRE 3 : EXPOSE THEORIQUE SUR LA FONCTIONNALITE FINANCIERE DES ASSUREURS 28
Section 1 : La notion d'investisseur institutionnel 28
Section 2 : Les fondements de la fonction d'investisseur institutionnel des assureurs 29
Paragraphe 1 : La couverture des engagements réglementés (article 335-1 du code C.I.M.A) 30
Paragraphe 2 : La marge minimum de solvabilité (Article 337-1 du code CIMA) 33
CHAPITRE 4 : UN MODELE D'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES SOCIETES D'ASSURANCE A LA RELANCE ECONOMIQUE 36
Section 1 : Le modèle 36
Paragraphe 1 : La description de la méthode 36
Paragraphe 2 : La spécification du modèle 37
Paragraphe 3 : Le sens présumé des variables 38
Paragraphe 4 : Analyse de la stationnarité des variables 39
Section 2 : Les résultats et interprétations 41
Paragraphe 1 : Les résultats de l'estimation du modèle 41
Paragraphe 2 : L'interprétation des résultats 42
Conclusion partielle 42
CONCLUSION GENERALE 44
RECOMMANDATIONS 45
BIBLIOGRAPHIE 46
ANNEXES 47